

IDENTIFICATION	
Unité de formation :IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES (I.P.P.) Activité d'enseignement :IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES Cours :	Section :CPT A Nombre de crédits ECTS :
Nombre de périodes :80	N°UF : 827
Dossier pédagogique :712201U32D2	Unité déterminante : O

DESCRIPTION
Capacités préalables requises : C.E.S.S. ou test d'entrée
<p>Contenu du cours :</p> <p>L'étudiant sera capable :</p> <p><i>face aux différentes situations fiscales usuelles qui sont celles des personnes physiques,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de s'approprier les concepts fondamentaux et les techniques de base afférents au système fiscal belge ; ◆ d'identifier le fonctionnement de l'Administration des Contributions ; ◆ d'appliquer les dispositions du C.I.R. et les procédures fiscales en vigueur, en justifiant la pertinence de ses choix pour : <ul style="list-style-type: none"> ◆ déterminer les personnes et les revenus soumis à l'impôt ; ◆ établir la déclaration à l'impôt, à partir des documents ad hoc, en identifiant clairement ses éléments et en choisissant, s'il y a lieu, la « voie la moins imposée » ; ◆ réagir conformément aux obligations professionnelles lors de contrôles, de contestations et d'éventuelles erreurs de l'administration fiscale, en assurant l'évolution du dossier durant le contrôle et l'enrôlement ; ◆ de mettre en oeuvre les techniques fiscales pour : <ul style="list-style-type: none"> ◆ procéder au calcul de la base imposable ; ◆ procéder, de manière automatisée ou non, au calcul de l'impôt dans tous les cas (à partir de la déclaration, taxation d'office, taxation indiciaire) ; ◆ établir les documents exigés des employeurs et autres débiteurs de revenus (relevés, fiches, ...) et calculer les précomptes ; ◆ établir le décompte final, après imputation des précomptes.
<p>Capacités terminales :</p> <p>Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :</p> <p><i>face à la situation fiscale d'un contribuable décrite par des consignes précises et des documents adéquats, en utilisant la documentation usuelle,</i></p>

- ◆ d'établir la déclaration à l'impôt, en identifiant clairement ses éléments et en choisissant, s'il échet, la « voie la moins imposée », en justifiant sa méthodologie ;
- ◆ de procéder de manière automatisée ou non au calcul de l'impôt dû dans cette situation et d'établir le décompte final ;
- ◆ de réaliser une simulation sur base de données complémentaires et d'en tirer les conclusions.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité d'analyse ;
- ◆ la pertinence des procédures appliquées ;
- ◆ la logique de l'argumentation ;
- ◆ le niveau de précision et de clarté dans l'emploi du langage fiscal.

Bibliographie :

- Guide impôts et placements IPCF
- Guide-Impôts Test Achats
- Connaissances de gestion, 2011 Jean-Marie Bruneel Labor
- Sites économiques du gouvernement belge
- Articles tirés de la presse et revues spécialisées.

PERSONNEL ENSEIGNANT

HOLBRECHTS Dominique

METHODOLOGIE

Syllabus, nombreux exercices de mise en situation et de calcul d'impôt avec comme outil la déclaration IPP. Exploitation du programme Tax-Calc du SPF Finances.
--

MODES D'EVALUATION

Evaluations continues et finales sur les capacités terminales (écrites)
